ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question orale n° 1238

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le devenir de l'ancienne école des sous-officiers de gendarmerie de Libourne. Alors que les compétences du commissariat de police de Libourne doivent être étendues et qu'il doit être relogé dans l'agglomération du Grand Bordeaux, il souhaiterait que la caserne Lamarque, bâtiment historique, devienne un grand « pôle républicain ». Ce site pourrait en effet héberger la compagnie et la brigade de gendarmerie nationale, qui verront leurs effectifs augmenter suite à la délocalisation du commissariat de police, ainsi que les services de la sous-préfecture de Libourne. Cette solution semble en effet la plus adaptée, compte tenu de la vacance de la caserne et de la vétusté des locaux actuellement utilisés par les services suscités. Il souhaite donc avoir la confirmation du ministre concernant le départ du commissariat de Libourne et savoir s'il compte tout mettre en oeuvre en vue de la création d'un grand « pôle républicain » qu'il appelle de ses voeux depuis plus de deux ans.

Texte de la réponse

ANCIENNE ÉCOLE DES SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE DE LIBOURNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Garraud, pour exposer sa question, n° 1238, relative à l'ancienne école des sous-officiers de gendarmerie de Libourne.

M. Jean-Paul Garraud. Ma question s'adressait à M. le ministre de l'intérieur, mais je remercie Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités de bien vouloir y répondre.

Elle traite d'un sujet sur lequel je me suis beaucoup investi depuis plus de deux ans : l'avenir du site prestigieux de l'ancienne école de gendarmerie de Libourne. La bâtisse et le site sont absolument remarquables : ils remontent au XVIIIe siècle et s'enracinent dans une tradition historique liée notamment à la présence sur place de nombreux régiments. L'école a malheureusement été fermée à la suite de la réforme de la carte militaire. Nous cherchons donc à donner un avenir à ce site, qui se trouve en plein centre ville. Le préfet de région joue du reste un rôle très actif dans cette entreprise et je l'en remercie. J'ai ainsi imaginé plusieurs hypothèses. La première, et la seule véritablement envisageable, est la création d'une sorte de pôle républicain, grâce au déménagement de la sous-préfecture, qui s'installerait dans les locaux. J'avais également évoqué d'autres éventualités : la venue d'une école de police, qui ne sera pas possible ; celle de compagnies républicaines de sécurité, qui n'a pu avoir lieu non plus.

Ma question est double. Un redéploiement des zones de gendarmerie au niveau national est manifestement prévu ; il toucherait notamment la Gironde, où le départ du commissariat de police de Libourne et de ses soixante-dix fonctionnaires, vers la communauté urbaine de Bordeaux est semble-t-il programmé. Mais est-on pour autant certain que la zone gendarmerie s'étendra de ce fait à tout le ressort en question ? J'aimerais connaître la réponse du ministre de l'intérieur.

Dans cette hypothèse, puisque les effectifs de la compagnie de gendarmerie de Libourne seront naturellement renforcés - à proportion, je l'espère, de ceux qui partiront -, j'aimerais que cette compagnie réinvestisse les locaux de la caserne de Lamarque, afin de former avec la sous-préfecture ce pôle républicain que j'ai évoqué, et

de redonner vie au site.
Vous imaginez l'importance de cette question pour les Libournais et pour toute la région. En tout état de cause, il est évident qu'il faut trouver un avenir à ce site.
M. le président. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.
Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.*
Monsieur Garraud, vous avez appelé l'attention du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la reconversion du site, que vous décrivez si bien, de l'ancienne école de gendarmerie de Libourne. Au nom du ministre de l'intérieur, je veux d'abord vous assurer, monsieur le député, que ce dossier fait l'objet d'un suivi on ne peut plus attentif.
À la suite de la fermeture de l'école de sous-officiers, le 1er septembre 2009, dans le cadre de la rationalisation du dispositif de formation initiale de la gendarmerie - qui a conduit, si je ne me trompe, à fermer quatre écoles de gendarmerie sur huit en 2009 -, un comité de pilotage pour la reconversion du site a, vous le savez, été créé à Libourne sous l'autorité du préfet. Les collectivités locales ont été étroitement associées à ses travaux.
Dans ce cadre, l'État a notamment financé une étude visant à définir les différentes possibilités de valorisation du site de l'école, qui s'étend sur six hectares idéalement situés au coeur de la ville de Libourne. Cette étude a permis de concevoir un schéma détaillé d'occupation du site, qui pourrait être scindé en deux sous-ensembles : une partie dite marchande, composée de commerces, d'activités tertiaires, de résidences de services, et une partie dite non marchande, où l'on projette d'installer une école infirmière ou le centre de formation de l'INSEE, entre autres.
Le préfet de région a formalisé plusieurs propositions, qui font actuellement l'objet d'une étude approfondie. Une mission commune des ministères de l'intérieur et du budget se rendra prochainement à Libourne afin d'en évaluer la faisabilité.
Cela étant, monsieur le député, il serait difficile à ce stade de lier la reconversion de l'école de Libourne aux projets de redéploiement de la police et de la gendarmerie dans le département de la Gironde dans la mesure où les calendriers de réalisation de ces deux projets ne concordent pas. Ainsi, le transfert de Libourne en zone de compétence de la gendarmerie, qui fait actuellement l'objet d'une concertation avec les élus locaux, est envisagé pour 2011, alors qu'un projet de construction lancé sur le site de l'école, quel qu'il soit, ne pourrait aboutir avant 2013, au mieux, ou 2014.
En tout état de cause, monsieur le député, croyez bien que le Gouvernement demeure mobilisé pour mener à bien le projet de reconversion ; il est tout à fait conscient de votre investissement en la matière, et vous y serez bien entendu étroitement associé.
M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Garraud.
M. Jean-Paul Garraud. Merci, madame la secrétaire d'État. Je comprends naturellement la difficulté à laquelle vous êtes confrontée : vous répondez au nom du ministre de l'intérieur, qui n'a pu être présent, à propos d'un dossier dans lequel je suis souvent intervenu.
J'ai activement participé au comité de pilotage que vous avez cité, donc aux études qui ont été réalisées. En effet, des solutions partielles ont déjà été évoquées. Je suis conscient des problèmes qui se posent, en termes de calendrier, mais aussi de coûts.
Mais il est un point extrêmement important à mes yeux, sur lequel je compte revenir à plusieurs reprises : il faut absolument donner un aperçu de ce que nous allons faire de cette bâtisse et de ce site, et qui doit être parfaitement conforme à son histoire. On ne peut pas y faire n'importe quoi.
J'ai assisté sur place, comme beaucoup d'autres, à l'émouvante cérémonie au cours de laquelle on a amené les couleurs au départ des gendarmes. Je ne rêve que d'une chose : qu'on fasse un jour flotter à nouveau le drapeau sur cet ensemble. À cette fin, et même si les calendriers diffèrent, nous devons absolument nous donner des perspectives - dans le respect, naturellement, des nécessités budgétaires, que je comprends également.
Pour ces raisons, si une mission complémentaire chargée d'évaluer directement les coûts est constituée, je souhaite être étroitement associé à ses travaux. Vous connaissez l'intérêt que je porte à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Garraud

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QOSD1238

Circonscription : Gironde (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1238
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13071
Réponse publiée le : 10 décembre 2010, page 9171
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 novembre 2010